

**MAIRIE
DE
NOYELLES-sous-LENS
62221**

**Canton de
Noyelles-sous-Lens**

Arrondissement de Lens

**Département du
Pas-de-Calais**

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

REPUBLIQUE FRANCAISE

Noyelles-sous-Lens, le 31 mars 2014

Le Maire de Noyelles-sous-Lens

Nos réf. : AR/MG/VVL

Dactylographié le 31 mars 2014, Corrigé le 31 mars 2014, Transmis-le : 03 avril 2014.

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 29 MARS 2014**

INSTALLATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars, à seize heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Noyelles-sous-Lens se sont réunis en salle des fêtes de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 mars 2014, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M.ROGER Alain, Maire, BLANCHARD Sandra, BERNARD Maurice, DELVALLEZ Valérie, SKOTARCZAK Jean-Michel, BANACH Sabine, CERF Philippe, Adjoints, SENECHAL Danielle, LEFER André, STRAPPE Martine, VANTREPOTTE Alain, MAYEUX Micheline, WETISCHEK Patrice, DHONDT Emmanuelle, FINEZ Bernard, CZAJKOWSKI Cathy, HERBEZ Philippe, EDDRIOUICH Samantha, SIBIRIN Claude, GUEYDON Marie-Hélène, PERRAULT Jean, LECLERCQ Séverine, POULAIN Maryvonne, CAPILLON Daniel, COCHEZ Joëlle, BOULOGNE Patrick, JANISZEWSKI Hervé, DELANNOY Annie, WAWRZYNIAK Daniel, Conseillers Municipaux.*****

La séance a été ouverte sous la présidence de ROGER Alain, maire sortant qui après avoir appelé chaque conseiller municipal, a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

- Monsieur Alain ROGER : félicitations à vous, chers(es) collègues.

Le Conseil Municipal étant installé, si vous en êtes d'accord, je proposerai Monsieur Maurice BERNARD comme secrétaire de séance.

Monsieur Maurice BERNARD a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le premier point à l'ordre du jour, « l'élection du maire ». Bien évidemment, étant conseiller municipal, je ne peux présider cette séance, donc celle-ci sera présidée par le doyen des Conseillers Municipaux, c'est à dire Monsieur LEFER André à qui je vais demander de venir prendre ma place.

- Monsieur André LEFER : mesdames et messieurs, je prends donc la présidence de l'assemblée.

Après avoir fait l'appel, il y a bien 29 conseillers municipaux présents, les conditions du quorum étant remplies, j'invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire.

Je lance un appel à candidature.

- Monsieur VANTREPOTE Alain : pour la liste « l'essentiel c'est Noyelles », nous proposons au poste de Maire, Monsieur Alain ROGER.

- Monsieur André LEFER : pas d'autre candidat ?

D) ELECTION DU MAIRE :

Monsieur LEFER a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Monsieur LEFER a proposé au Conseil Municipal deux assesseurs, les conseillers municipaux les plus jeunes : Madame EDDRIOUICH – LEBAS Samantha et Madame GUEYDON – BRUNOIS Marie-Hélène.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du Code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Les résultats sont les suivants :

- a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : -----zéro,
- b) nombre de votants (enveloppes déposées) : -----vingt neuf,
- c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral),-----sept,
- d) nombre de suffrages exprimés :-----vingt deux,
- e) majorité absolue des suffrages exprimés :-----douze.

Monsieur Alain ROGER qui a obtenu la majorité absolue (22 voix, 7 nuls) a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. Monsieur LEFER André lui a remis son écharpe de Maire.

Monsieur Le Maire prend la parole :

- Monsieur Le Maire : même si je m'y attendais, franchement, je ne pensais pas être aussi ému aujourd'hui.

Tout d'abord, je voudrais remercier mes colistiers, c'est à dire ceux qui sont élus aujourd'hui et ceux, hélas, qui ne le sont pas.

Pendant six mois, nous avons fait une belle campagne tous ensemble, nous sommes un groupe uni et un groupe soudé, et je suis très heureux que vous soyez à mes côtés.

Aujourd'hui, bien évidemment, j'ai une pensée pour mes parents et pour mon grand-père qui était avant moi, 1er adjoint ici à la commune de Noyelles.

C'est lui qui m'a donné cette envie de faire de la politique et c'est vrai qu'aujourd'hui j'ai une énorme pensée pour eux.

Une pensée bien évidemment pour mes enfants et ma compagne Sylvie, qui m'ont soutenu pendant toute cette période.

C'est vrai que ce n'est pas toujours évident, je pense que toutes et tous, ici Conseiller Municipaux, vous avez vécu cela chez vous, pendant 6 mois, je veux dire c'est un peu stressant et nous ne sommes pas toujours faciles à vivre.

Encore une fois, merci, merci à vous de nous avoir soutenu.

Merci également à la population Noyelloise bien évidemment qui nous a fait confiance.

C'est la première fois lorsqu'il y a trois listes qui se présentent à une élection municipale à Noyelles, qu'il y en a une qui passe au premier tour et 51,33 %, cela nous conforte dans l'idée que pendant 6 ans nous avons fait du très très bon travail, ça, je n'en doutais pas, parce que comme je vous l'ai dit j'ai une équipe formidable.

Mais une équipe ce n'est pas simplement les Conseillers municipaux, c'est également le personnel communal et aujourd'hui, je tenais sincèrement à les féliciter parce qu'à nos côtés, ils font du très très bon travail.

Voilà, maintenant, nous sommes réunis pour 6 ans.

Vous nous avez élus sur un projet.

Le projet comme je vous l'ai dit, n'est pas utopique du tout, il est réalisable parce que, ça fait plusieurs années que nous y pensons, que nous y travaillons avec des entreprises et des cabinets extérieurs.

Qu'on le travaille également financièrement, donc, il n'y a pas de raison pour que nous ne le réalisions pas.

Voilà, c'est à peu près tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui, franchement, je suis très très ému.

Et encore une fois, merci de votre soutien, merci d'être venu nombreuses et nombreux aujourd'hui, merci encore à vous et merci à vous, mes collègues.

Je reprends ma place en tant que président du Conseil Municipal, en tant que maire, et donc, le troisième point à l'ordre du jour, c'est la création des postes d'adjoints.

II) DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Monsieur Le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de huit adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de six adjoints.

Monsieur Le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à six et demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder au vote à main levée.

- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Alors là, il va y avoir un problème, il y a un souci.

Soit vous votez, soit vous ne votez pas.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : nous voudrions seulement savoir quand nous aurons la parole ?

- Monsieur Le Maire : quand vous voulez, si tu veux Hervé, tu peux la prendre maintenant, c'est comme tu le souhaites.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI :

« Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Noyelloises et Noyellois qui avaient soutenu la liste Avenir et Progrès, mais aussi à tous ceux qui ont fait le choix d'un vote d'opposition à la majorité sortante, nous souhaitons vous adresser nos remerciements.

Mais surtout vous dire que dès à présent les 3 élus de notre groupe au sein du conseil municipal n'auront de cesse que de voter contre toutes les décisions ou propositions du Maire et de son équipe, qui iraient contre l'intérêt de notre commune et de ses habitants. Que nous voterons contre toutes les nouvelles dépenses ou emprunts. Et enfin que nous voterons contre toutes mesures qui amputeraient de quelques sortes que ce soient, l'intégrité de notre commune.

À l'écoute de ce discours, vous aurez compris que notre mot d'ordre n'est pas le politiquement correct, ni même le souhait de faire partie d'une opposition constructive, mais bel et bien la défense des noyellois qui ont assumé dimanche un choix différent .

Nous restons sur nos positions et nos objectifs, la qualité de vie, le bien-être et le bon-sens dans la gestion de notre ville.

Nous défendrons la communication publique pour qu'elle ne se confonde à la propagande de la majorité, comme nous défendrons l'intérêt général, à contrario du clientélisme de la campagne passée.

Mais, néanmoins, notre groupe souhaite bonne chance aux nouveaux élus du groupe car ils héritent d'une ville classée dans les dernières de sa catégorie, et qu'il sera difficile de faire pire.

Merci de m'avoir écouté. »

- Madame Maryvonne POULAIN :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

les habitants de Noyelles ont choisi démocratiquement leurs 29 conseillers et nous remercions toutes les personnes qui nous ont soutenus.

Ensemble maintenant, on se doit d'agir pour tous les noyellois et sans aucune distinction !

Les élus de la majorité vont devoir travailler avec les élus des listes minoritaires pour le bien de la ville.

Il ne faut pas négliger ceux, à qui les habitants ont accordé leurs suffrages, même s'ils ne sont pas dans la majorité.

Notre groupe « Agir, ensemble ! » veut une vraie démocratie locale et dans ce cadre, nous vous demandons de reconnaître nos droits d'élus, même si minoritaires, dans les textes mais surtout dans l'esprit, sans mépris, sans insulte, ni ironie et dans l'acceptation du débat.

Nous demandons la transparence et l'accès aux informations.

Bref, nous attendons une vraie rupture par rapport à ce que nous avons connu dans le mandat précédent.

Nous nous situons clairement dans une opposition de gauche et nous serons une opposition responsable et vigilante.

Nous tiendrons activement notre rôle, comme par le passé, de manière ferme mais avec courtoisie.

Notre groupe respectera les fonctions de chacun car pour nous, la légitimité démocratique est sacrée.

Il est fini le temps des promesses, maintenant il vous faudra les tenir car après avoir dit ce que vous allez faire, il s'agit maintenant de faire ce que vous avez dit.

Monsieur le Maire, n'oubliez pas que vous avez écrit concernant votre équipe et je vous cite : « nous sommes des femmes et des hommes de grande valeur » c'est bien nous, humbles membres de l'opposition, nous préférons aux personnes de grande valeur, celles et ceux qui ont des valeurs comme le respect et la dignité !

Il y a des discours faciles à écrire parce qu'ils vous inspirent, des discours dont les mots chantent sur le papier parce qu'ils sont porteurs d'espoir, de confiance, de changement pour l'avenir !

Hélas, ce n'est pas le cas de celui-ci.

Merci ».

- Monsieur Le Maire : le point 3, création des postes d'adjoints a été adopté à l'unanimité.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à six le nombre des adjoints au Maire.

Je vous propose maintenant de passer au point suivant, l'élection des adjoints.

- Monsieur VANTREPOTE Alain : pour la liste « l'essentiel c'est Noyelles », nous proposons :

- * 1er adjoint : Monsieur Maurice BERNARD,*
- * 2ème adjointe : Madame Sandra BLANCHARD,*
- * 3ème adjoint : Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK,*
- * 4ème adjointe : Madame Valérie DELVALLEZ,*
- * 5ème adjointe : Madame Sabine BANACH,*
- * 6ème adjoint : Monsieur Philippe CERF.*

Je vais demander à Monsieur Maurice BERNARD de rejoindre la table en tant que secrétaire ainsi qu'à Mesdames EDDRIOUICH Samantha et GUEYDON Marie-Hélène.

III) ÉLECTION DES ADJOINTS :

Monsieur Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut-être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Monsieur Le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Les résultats sont les suivants :

- a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : -----zéro,
- b) nombre de votants (enveloppes déposées) :-----vingt-neuf,
- c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : -----sept,
- d) nombre de suffrages exprimés :-----vingt-deux,
- e) majorité absolue des suffrages exprimés :-----douze.

Monsieur Le Maire procède à la proclamation de l'élection de ses adjoints.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur BERNARD Maurice. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- 1^{ère} adjoint : Monsieur BERNARD Maurice,
- 2^{ème} adjointe : Madame BLANCHARD née PAUWELS Sandra,
- 3^{ème} adjoint : Monsieur SKOTARCZAK Jean-Michel,
- 4^{ème} adjointe : Madame DELVALLEZ Valérie,
- 5^{ème} adjointe : Madame BANACH Sabine,
- 6^{ème} adjoint : Monsieur CERF Philippe.

Comme vous avez pu le constater, je n'ai pas changé l'ordre de mes adjoints.

Comme je le dis toujours, pourquoi changer quelque chose quand cela fonctionne ?

Nous formons vraiment, tous ensemble, une belle équipe, nous apprécions énormément travailler ensemble.

Pourquoi changer ? J'espère que cela continuera encore comme cela pendant 6 ans.

L'ordre du jour de ce conseil municipal est épuisé, je lève la séance, néanmoins, je vous invite toutes et tous à prendre le verre de l'amitié dans le hall.

Par contre, je demanderai à mes collègues élus, de bien vouloir m'accompagner sur le parvis de la mairie pour prendre la photo officielle et puis ensuite nous irons déposer une gerbe à la stèle des élus et sur la tombe de notre ami Jean-Marc qui nous a quittés.

Merci à vous toutes et à vous tous d'être venus aussi nombreux et surtout merci de votre soutien.